

**NOTE DE SYNTHÈSE**  
**CONSEIL SYNDICAL du mercredi 30 octobre 2019 à 19h00**  
**A la Salle des Fêtes de Beauvoir-en-Lyons**

**1. Approbation du compte rendu de la réunion du vendredi 12 avril 2019**

**2. Emprunt pour travaux d'optimisation de la station d'épuration de Gournay en Bray – Budget Assainissement Collectif**

Afin de financer les travaux d'optimisation de la station d'épuration de Gournay en Bray, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 637 737,00 euros. Après analyse des offres de la Banque Postale, de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole, il est proposé d'adopter un plan de financement.

**3. Décision modificative**

Afin de financer les travaux d'optimisation de la station d'épuration de Gournay en Bray, le conseil syndical modifie/ne modifie pas le budget **Assainissement Collectif** par décision modificative :

**Section investissement :**

**Recettes** Article Compte 13111-13 opération 124 - **110 000 euros**

**Recettes** Article Compte 1641-16 opération 124 + **110 000 euros**

Pour mémoire il est rappelé que le budget étant voté par chapitre, il convient de prendre acte par chapitre des diverses modifications actées depuis le vote du budget.

**4. Reprise de la Balance du Budget ANC d'Elbeuf-sur-Andelle**

En conséquence de l'intégration de la Commune d'Elbeuf-sur-Andelle pour ce qui concerne l'Assainissement Non Collectif du SIAEPA du Crevon au SAEPA du Bray-Sud, il est proposé d'accepter/refuser la reprise de la Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre de l'Assainissement Non Collectif de la commune d'Elbeuf-sur-Andelle du SIAEPA du Crevon et d'inscrire les comptes et sommes au sein du budget de l'Assainissement Non Collectif du SAEPA du Bray-Sud

**5. Contrat du technicien SPANC**

Vu le contrat de travail du technicien au Service Public d'Assainissement Non Collectif,

Le Comité Syndical modifie/ne modifie pas la rémunération :

- Indice Brut 431, Indice Majoré 381 à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019 (ancien Indice Brut 425, Indice Majoré 377 jusqu'au 30 octobre 2019)
- prime relative aux qualités personnelles (assiduité, ponctualité et ancienneté), aux conditions de travail (travaux dangereux et insalubres) pour un montant de 300 Euros mensuel à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

**6. Convention avec la société DANONE - Vente en gros**

Dans l'optique d'obtenir un engagement de la société DANONE dans la durée afin notamment de garantir au SAEPA du Bray Sud une visibilité financière et technique sur le futur équipement d'ultrafiltration de l'usine de production d'eau potable de Bouchevilliers, des négociations sont en cours avec ladite société pour contractualiser une convention de vente en gros. A cet égard un projet de convention a été rédigé en partenariat avec notre délégataire et leur a été présenté pour validation. Au moment de la rédaction de la présente note de synthèse, le SAEPA est toujours en attente de leur retour et ce malgré de nombreuses relances.

**7. Convention avec SNCF réseau, Veolia Eau et l'ARS Normandie – Entretien et surveillance du bassin de Bouchevilliers**

La convention a pour objet de définir les modalités et les conditions d'entretien du bassin de stockage et un plan d'intervention en cas de pollution protégeant le captage d'eau potable de Bouchevilliers.

Monsieur le Président présente les termes de la convention. Le Comité Syndical l'approuve/ne l'approuve pas.

**8. Vente de parcelles à proximité du captage de Bouchevilliers - Convention avec SNCF réseau**

Afin d'accéder au bassin de rétention (point n°7 de cette note de synthèse), le comité syndical accepte/refuse de vendre les parcelles A428 et A429 d'une surface d'emprise totale de 1022 M2 qui servira de chemin d'accès et approuve/n'approuve pas les termes de la convention d'indemnisation.

**9. Suivi renforcé des captages de Bouchevilliers, Elbeuf-en-Bray, Le Mesnil-Lieubray et Morville-sur-Andelle - Choix de l'entreprise et sollicitation des financeurs**

Suite à des détections ponctuelles ou récurrentes de produits phytosanitaires sur les eaux brutes des captages de Bouchevilliers, d'Elbeuf-en-Bray et du Mesnil-Lieubray, l'Agence Régionale de Santé et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie nous recommandent fortement de réaliser un suivi renforcé sur les 4 ressources du SAEPA du Bray Sud. Aussi une consultation a été lancée pour retenir un prestataire. Après consultation de 3 laboratoires d'analyses, il est proposé de retenir/ne pas retenir l'entreprise EUROFINS pour réaliser cette prestation pour un montant de 35 696,00 € HT et de demander un financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

**10. Travaux d'ultrafiltration à l'usine de production d'eau potable de Bouchevilliers – Choix de l'entreprise et sollicitation des financeurs**

Dans le cadre de la programmation des travaux d'ultrafiltration à l'usine de production d'eau potable de Bouchevilliers prévus au premier semestre 2020 (en remplacement du système de microfiltration actuel ayant perdu son accréditation au niveau national et arrivant en fin de vie), une consultation a été lancée via le site du BOAMP et la plate-forme de dématérialisation achat public. A l'issue de cette consultation 4 entreprises ont remis une offre dans les délais impartis. Un rapport d'analyse des offres a été établi par le BET IRH et présenté à la commission d'appel d'offres du 29 juillet 2019. La Commission d'appel d'offres a décidé à l'unanimité de retenir l'entreprise SOGEA pour un montant de 976 234,00€ HT. Il est proposé d'approuver/ne pas approuver le choix de ladite commission et de demander un financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime (dossier placé en liste complémentaire de la programmation 2019).

**11. Réalisation d'un champ captant à Bouchevilliers – Lancement d'une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre et sollicitations des financeurs**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°17/2019, le conseil syndical l'autorisait à signer la convention de mise à disposition de services N°1867 pour la réalisation d'un champ captant à Bouchevilliers entre le SAEPA du Bray Sud et le SIDESA.

Il est proposé d'autoriser/ne pas autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation pour choisir un maître d'œuvre qui sera à même de mener cette opération jusqu'à son terme, de solliciter les subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de la Seine-Maritime.

**12. Sécurisation de l'usine d'eau potable de Bouchevilliers - Choix du maître d'œuvre et sollicitation des financeurs**

Afin de sécuriser l'unité de production d'eau potable du captage de Bouchevilliers et dans le cadre de la DUP dudit captage qui est en voie de finalisation le syndicat souhaite mettre en place 3 types de mesures :

L'installation d'un groupe électrogène permanent sur site,

Le renforcement de la sécurité du site contre les actes de malveillance (vidéosurveillance notamment),

Le renforcement des installations de détection et d'extinction incendie

Il est proposé de retenir/ne pas retenir pour réaliser cette mission de maîtrise d'œuvre, le bureau d'études IRH pour un montant de 21 950,00 €HT, de solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

**13. Passation d'un marché pour la procédure de DUP du captage de Morville-sur-Andelle – Lancement d'une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre et sollicitations des financeurs**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°18/2019, le conseil syndical l'autorisait à signer la convention de mise à disposition de services N°1868 pour la passation d'un marché pour la procédure du DUP du captage de Morville sur Andelle entre le SAEPA du Bray Sud et le SIDESA.

Il est proposé d'autoriser/ne pas autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation pour choisir un maître d'œuvre, de solliciter les subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de la Seine-Maritime.

**14. Réalisation des diagnostics agricoles relatifs à l'étude BAC de Mesnil-Lieubray – Lancement d'une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre et sollicitations des financeurs**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°19/2019, le conseil syndical l'autorisait à signer la convention de mise à disposition de services N°1903 pour la réalisation des diagnostics agricoles relatifs à l'étude BAC de Mesnil-Lieubray entre le SAEPA du Bray Sud et le SIDESA.

Il est proposé d'autoriser/ne pas autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation pour choisir un maître d'œuvre, de solliciter les subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de la Seine-Maritime.

**15. Approbation du programme d'actions agricoles sur le Bassin d'Alimentation de Captage d'Elbeuf-en-Bray**

Le SAEPA du Bray Sud a le devoir de distribuer à ses abonnés une eau de qualité. C'est à ce titre que la démarche de protection du captage d'Elbeuf en Bray a débuté en 2017. Depuis le démarrage, l'animatrice captage a rencontré les acteurs du territoire afin de mettre en place un programme d'actions pour protéger la ressource en eau. Les acteurs non agricoles ont vu la réglementation évoluer ces dernières années pour amener à une interdiction d'utilisation et de détention des produits phytopharmaceutiques. L'enjeu principal de l'animation pour les acteurs non agricoles est donc dans la sensibilisation et l'accompagnement au changement et au respect de la réglementation. Concernant les acteurs agricoles des réunions de concertation se sont déroulées dans le courant de l'année 2018 pour convenir d'un programme d'actions. Ces réunions ont été basées sur la co-construction pour que les exploitants agricoles soient acteurs de la démarche. Le programme d'actions qui vous sera présenté est donc le résultat de ce travail. Il a été validé par le comité de pilotage de la démarche représenté par des exploitants agricoles, les collectivités propriétaires des captages, des instances de l'état, ainsi que par l'agence de l'eau Seine-Normandie.

**16. Mise en place d'un programme global lié au relargage de CVM (chlorure de vinyle monomère) - Choix d'un bureau d'études et sollicitation des financeurs**

Suite à un dépassement de la limite de qualité du chlorure de vinyle monomère sur la commune de La Feuillie, l'Agence Régionale de Santé de Normandie demande au SAEPA du Bray Sud de mettre en place un programme global à l'échelle de l'ensemble du territoire comprenant :

- L'inventaire des canalisations PVC « à risque »,
- Une évaluation des temps de contact eau-canalisation PVC à risque,
- Des campagnes estivales de prélèvements pour recherche de CVM dans les secteurs identifiés comme présentant des risques de relargage de CVM,
- La gestion des non conformités.

Après consultation, le Président du SAEPA du Bray Sud propose de retenir/ne pas retenir le bureau d'études EXPEA pour un montant de 19 500,00 € HT pour la réalisation de ce programme et demande l'autorisation du conseil syndical pour retenir un laboratoire pour la réalisation des analyses liées à ce programme et de solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour obtenir une participation financière.

## **17. Réhabilitation de la filière boue de la station d'épuration de Gournay-en-Bray- Choix d'une AMO et sollicitation des financeurs**

Le SAEPA du Bray Sud est en train de terminer les travaux d'optimisation de la filière eau de la station d'épuration de Gournay-en-Bray. La filière boue présente également des dysfonctionnements majeurs :

- un taux d'extraction trop faible au regard des exigences de la station, insuffisance technique du matériel,
- des pannes à répétition sur des organes de la filière boue ne possédant pas de secours engendrant des arrêts de filière de manière aléatoire et intempestive,
- la torsion de l'ossature métallique de la presse ne permettant plus les lavages des toiles et empêchant les débâtissages semi-automatiques.

Aussi afin de résoudre de manière pérenne ces dysfonctionnements et après consultation le conseil syndical décide de retenir/ne pas retenir le bureau d'études VERDI pour réaliser une mission d'assistance technique comprenant un audit de la filière boue, la réalisation d'un avant-projet et d'un projet et la consultation des entreprises pour un montant de 19 800,00 € et de solliciter le Conseil Départemental de Seine-Maritime et l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour une aide financière lorsque l'entreprise sera retenue pour la réalisation des travaux.

## **18. Travaux d'extension sur réseau d'assainissement collectif sur la commune de Croisy-sur-Andelle – Choix de l'entreprise et sollicitation des financeurs**

A l'issue de la réalisation du projet réalisé par le BET SOGETI ingénierie concernant l'extension du réseau d'assainissement sur la commune de Croisy-sur-Andelle (210m en gravitaire et 250m en refoulement) au niveau de la rue de la maison de santé (ex RN31), il convient de retenir une entreprise et de demander un financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

## **19. Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public d'Eau, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif 2018**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, sur son article L.2224-5, la réalisation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'Eau, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif.

Ces rapports sont transmis à l'assemblée délibérante et aux communes adhérentes. Ils sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).